

FEADER 2023 – 2027

Campagne 2025 des mesures agroenvironnementales et climatiques en faveur de l'amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles et de la protection des races menacées

Report de la date limite de dépôt des dossiers provisoires de demandes d'aide au 31 mars 2026

Matinik, 27 février 2026

La Collectivité territoriale de Martinique informe les porteurs de projets que **la date limite de dépôt des dossiers provisoires des demandes d'aide** au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) 2023-2027, pour la campagne 2025 des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) en faveur de l'amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles (70.29 – API) et la protection des races menacées (70.30 – PRM) **est reportée au 31 mars 2026.**

Pour rappel, les dossiers provisoires doivent être déposés au Guichet de la Direction de la Gestion Partagée des Fonds Européens (DGPFE) de la CTM par courrier ou par dépôt physique à l'adresse suivante :

**Direction de la Gestion Partagée des Fonds Européens
Immeuble Pyramide
165-167 Route des Religieuses
97200 Fort de France**

ou par courriel à : guichet.europe@collectivitedemartinique.mq

Les fiches DOMO relatives aux dispositifs 70.29 et 70.30, ainsi que formulaire de dépôt provisoire sont disponibles sur le site www.europe-martinique.com.

Pour toute information complémentaire, le Service d'Appui aux porteurs de projets est joignable à : appui.europe@collectivitedemartinique.mq.